

Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Introduction :

Le Grand site Salagou Cirque de Mourèze possède un potentiel remarquable vis-à-vis du cadre de vie, de l'agriculture, du tourisme et des loisirs :

- Paysage exceptionnel et préservé, avec une identité forte
- Milieu naturel riche : faune, flore, géologie...
- Patrimoine remarquable à proximité
- Agriculture garante de la protection du paysage
- Potentiel pour le sport et les loisirs (lac, espaces naturels)
- Potentiel piscicole reconnu
- Conditions climatiques favorables au tourisme toute l'année
- Notoriété touristique établie
- Desserte routière et autoroutière favorable
- Vitalité démographique, notamment dans les communes rurales
- Grande attache des acteurs locaux pour le site

Le Grand site Salagou Cirque de Mourèze a su, jusqu'à présent, préserver un environnement de qualité malgré une pression touristique croissante. Mais cet équilibre est fragile et peut être remis en cause par des initiatives dispersées, incohérentes ou mal contrôlées.

Éléments de contexte :

Les actions du Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont été impactées en 2022 par une équipe non stabilisée, des difficultés de recrutement, de nombreuses absences justifiées (arrêts maladies, autorisations spéciales d'absences) et des modifications de cout de la masse salariale (augmentations du SMIC et du point d'indice).

Missions du Syndicat mixte : porter l'Opération Grand Site sur un site classé

Le label Grand Site de France porté par le ministère de l'environnement permet aux acteurs locaux de partager un projet de territoire structurant autour du paysage et ses composantes. Il est ici porté et partagé par les 3 communautés de communes (CCC, CCLL, CCGO) et le Département, en partenariat étroit avec l'État. Il concerne 14 communes.

Les enjeux du Grand site sont de poursuivre la dynamique engagée depuis 15 ans au niveau de la préservation, la protection, et la mise en valeur de nos paysages uniques et originaux tout en permettant le développement économique et touristique local.

Concrètement, cela implique pour le Syndicat mixte à la fois :

- **D'animer la concertation** entre tous les acteurs du Grand Site.
 - Les services de l'Etat
 - Les élus et différents services du département et des communautés
 - Les 14 communes
 - Les organismes Hérault tourisme, Hérault sport, Chambre d'agriculture....
 - L'association des agriculteurs du Grand site.
 - Les prestataires, les associations sportives, culturelles, environnementales
 - La population.....

Animer la concertation entre les acteurs du Grand Site représente le cœur de métier du Syndicat mixte.

- **Et de diriger des interventions en direct** de valorisation des paysages :
 - Accueil et sensibilisation des visiteurs via une patrouille de terrain,
 - Ramassage des déchets résiduels sur les berges du Salagou,

- Coordination des chantiers « invasives »,
- Natura 2000 (suivi de la faune, contrats agricoles...),
- Architecte conseil pour accompagner les habitants et les collectivités,
- Sorties patrimoine / esprit des lieux,
- Chantiers bénévoles (restauration du patrimoine bâti et des espaces naturels)

Les grandes étapes structurantes du Grand Site

- **Classement du territoire : 2003**
- **Création du syndicat : 2005**
- **Lancement Opération Grand Site : 2010**
- **Validation ministérielle du programme d'action 2016-20 du Grand Site : 2017.** Il présente le projet de territoire partagé et synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées par les élus (Maîtrise d'ouvrage, délais de réalisation,)
- **Le comité de pilotage** du Grand Site s'est réuni le 31 mars 2022 à Mourèze, co-présidé par la Présidente et M. le Sous-Préfet, en présence des services de l'Etat et des élus locaux (présidents des CC, maires, ...) et des directeurs. Il a été l'occasion de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de territoire ; le travail structurant et qualitatif a été reconnu.

I- Etude financière rétrospective – comptes administratifs 2017-2021

Les indicateurs ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du Grand Site.

Extrait de la section de fonctionnement

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES					
Charges à caractère général	89 481.44	104 815.62	181 315.33	95 681,83	114 984,40
Charges de personnel et frais assimilés	196 458.24	245 639.61	206 570.18	229 898 ,94	237 559,71
Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	90.79	46.38	95.06	0,40	0,0
TOTAL	286 030.47	350 501.61	387 980.57	325 581,17	352 544,11
RECETTES					
Atténuations de charges	565.43	559.30	6 236.78	553,00	683,76
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 034.37	7 828.19	7 368.12	2 460,00	6 000,00
Dotations, subventions, et participations	297 154.40	404 714.96	311 021.86	371 641,13	368 315,51
Autres produits de gestion courante	1 104.00	1 065.61	1 073.27	1 040,07	1 126.00
Produits exceptionnels	1 863.00	2 022.53	19 991.86	1 995,11	2 070.00
TOTAL	304 721.20	416 190.59	345 691.89	377 689,11	378 195,27

Extrait de la section d'investissement

DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES	EXERCICE				
	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES					
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisation corporelles	1 110.80	2 145,40	0,00	3 155,00	1 000,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 110,80	2 145,40	0,00	0,00	0,00
RECETTES					
Dotations, fonds divers et réserves	203.41	169,24	182.22	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	203.41	169,24	169,24	3 155,00	1 000,00

Bilan des années 2018 à 2022 – Résultats de clôture

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de l'exercice	304 721.20	416 190.59	345 691.89	377 689,31	378 195,27
Dépenses de l'exercice	295 621.73	360 416.01	393 368.92	328 678,58	355 321,54
Résultat de l'exercice	9 099,47	55 774.58	- 47 677.03	49 010,73	22 873,73
Résultat brut de clôture	39 857.84	95 632.42	47 955.39	96 966,12	119 839,85

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de l'exercice	9 794.67	10 083.64	5 570.57	3 097,41	3 129,36
Dépenses de l'exercice	1 110.80	2 145.40	0.00	3 155,00	1 000,00
Solde d'exécution	8 683.87	7 938.24	5 570.57	- 57,00	2 129.36
Résultat brut de clôture	27 295.72	35 233.96	40 804.53	40 746,94	42 876,30

La capacité ou l'insuffisance d'autofinancement (CAF ou IAF)

La C.A.F. de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Méthode de calcul :

Résultat net de l'exercice
+ dotations nettes aux amortissements et provisions (C 68)
- reprise sur provisions et amortissements (C 78)
- neutralisation des amortissements (C 776)
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)
- produits des cessions d'éléments d'actifs (C 775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C 777)

	Exercice				
	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses	295 621,73	360 416,01	393 368,92	328 678,58	355 321,54
Recettes	304 721,20	416 190,59	345 691,89	377 689,31	378 195,27
Résultat	9 099,47	55 774,58	- 47 677,03	49 010,73	22 873,73
Dotations amortissements	9 591,26	9 914,40	5 570,57	3 155,00	1 000,00
Autofinancement annuel ou insuffisance de financement	18 690.73	65 688.98	- 42 106.46	52 165.73	23 873,73

Structure des effectifs et de l'emploi au syndicat

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le



ID : 034-253403604-20221019-420AC-DE

La masse salariale, dans un sens comptable, est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel, les charges sociales et patronales. Constituant la part essentielle des « dépenses de personnel », elle doit être analysée avec beaucoup de soins, tant dans son aspect prévisionnel qu'en cours d'exercice dans le cadre de son suivi.

En 2016, le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze comptait 6 agents. Depuis 2017, il en compte 5 et 1 agent mis à disposition d'une autre collectivité.

Depuis des années, les effectifs du syndicat sont relativement constants, peu développés depuis la création du SMGS.

Effectifs : Rappel fonctionnement de l'équipe 2022

- **Une Directrice** : Cécile Olive : agent mise à disposition par le CD 34, entièrement financée par le syndicat, de catégorie A (attaché principal), à plein temps.
- **Une Directrice-Adjointe**, Elsa BONNAFOUS, catégorie A, titulaire à 80 % (temps partiel sur un poste à 100%).
- **Une patrouilleuse équestre, assistante fréquentation** : Gaëlle PERRU-ROUARD-DUC, catégorie C, titulaire à 50% (employée de mars à septembre) (sur poste à 100%).
- **Un responsable administratif et financier** : Christophe MURATET, recruté en avril 2021 en CDD de droit privé avec un volume hebdomadaire de 30 heures. Son contrat initial en Parcours Emploi Compétences (PEC) pouvait être renouvelé 6 mois de plus jusqu'en mars 2023. Or Pôle emploi, en difficulté financière a arrêté ce dispositif prématurément. Le syndicat n'avait pas prévu cet arrêt et doit maintenant financer la totalité du salaire (1000 euros de plus par mois non prévu au Budget primitif 2022).
- **1 poste contractuel pour la mission Natura 2000** : Anna CHAINE en CDD à temps complet jusqu'au 29 février 2024 (subventionné à 100% - pas d'auto-financement).
- **1 poste contractuel pour la mission Label et Valorisation des paysages** en Contrat de projet M. Renaud LEULIER a été engagé en contrat de projet pour une durée de 3 ans à compter du 1er août 2021 jusqu'au 31 juillet 2024 en catégorie A, à raison de 28 heures par semaine, pour assurer les missions de « Chargé de mission Label Valorisation des paysages et plan d'action ». Il a remplacé Gabrielle Bouquet suite à son départ en retraite.
- **1 poste de contractuel** pour mettre en œuvre le projet « paysages sans emballage » Mme Victoria DUBUS a été engagée du 9 mai au 9 novembre 2022 à temps non complet suite à l'obtention d'une subvention dans le cadre du projet « Paysage sans emballage » porté par la société CITEO.
- **4 postes de saisonniers en qualité de patrouilleurs** : 2 patrouilleurs VTT et 2 patrouilleurs équestres, Un deuxième binôme à VTT a été embauché grâce à l'obtention d'une subvention dans le cadre du projet « Paysage sans emballage » et a remplacé de juillet à mi-septembre la patrouille à cheval.

Soit, en résumé, 2 emplois permanents, 1 agent mis à disposition, 4 postes contractuels, 4 postes de saisonniers.

Perspective évolution masse salariale 2022-2023

Aucune prévision d'accroissement du nombre d'agent n'est envisagée. Par contre pour que le projet continue à vivre nous devons :

- Stabiliser l'équipe et en priorité le poste de responsable administratif et comptable.
- Conforter l'équipe pour faire face à l'accroissement des sollicitations pour la gestion du Domaine Départemental.
- Reconduire les patrouilles -VTT et/ou équestre et ou / bateau - afin de permettre un service efficace dans le Grand Site.
- Accueillir une personne en stage professionnel DEJEPS spécialité « **Animation socioéducative et culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux** ». La formation a lieu du 17 novembre 2022 au 13 octobre 2023. Le stage se déroulera sur 8 mois (658h) de janvier à août 2023. Il a pour objet l'accompagnement des démarches de développement durable. Les frais de la formation et du stage sont intégralement pris en charge par la Région et Pôle Emploi. Le SMGS n'aura à sa charge que les frais de structure (accueil bureau, éventuels déplacements pour les missions sur site...).

Les avantages

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le



ID : 034-253403604-20221019-420AC-DE

Les agents du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze bénéficient

- du COS du centre de gestion de l'Hérault.
- de titres restaurant, pour une valeur faciale de 7 €, dans la limite de 6 par mois.
- de la protection sociale en santé (mutuelle labellisée) à hauteur de 5€ par mois et par agent.

Autre

- RGPD : Le SMGS a été accompagné par le CDG, via une convention, afin de mettre en place la RGPD. Les mesures préconisées sont mises en place progressivement.
- Véhicules : le SMGS possède 2 véhicules anciens – un, réformé, a été acheté au CD34 en 2021.
- Mutualisation informatique : le SMGS a intégré le service de mutualisation informatique proposé par la Communauté de Communes du Clermontais afin de minimiser les coûts et de bénéficier d'un service plus adapté (1/10/22).

III. Bilan 2022 - Prévisions 2023

Présentation et rappel des règles budgétaires

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-36), les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics de coopération intercommunale, doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur leurs engagements financiers pluriannuels.

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze regroupe à ce jour 3 communautés de communes adhérentes et le Conseil départemental. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a retenu le vote par nature et par chapitre assorti d'une présentation croisée par fonction. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit définir les orientations principales du budget primitif pour l'année 2023.

Les objectifs

Le **programme d'action** du Grand Site synthétise l'ensemble des actions menées et envisagées autour du paysage pour le Grand Site et leur donne une cohérence. Le fil directeur est celui de la **résilience** d'un site face à des bouleversements extérieurs, à sa capacité à mettre en valeur la richesse de paysages préservés pour générer du développement durable.

Labellisation Grand Site de France

Le **comité de pilotage** du 31 mars a acté que le Syndicat Mixte est prêt à déposer la **candidature** au label Grand Site de France.

Il a validé le lancement de la phase de concertation (lettres d'intention des membres, séminaires, etc...), avec les moyens nécessaires ; il a également permis de valider le **périmètre** du futur Grand Site de France suite à la demande de l'Etat en 2017 et à l'étude réalisée (intégration de Villeneuve et du Pic de Vissou). La rédaction des 2 premiers tomes est en cours (présentation du territoire, bilan de l'OGS) ; le 3ème tome présentera le programme d'actions pour 6 ans suite à la concertation.

Le séminaire technique du 22 septembre a réuni 25 personnes.

Proposition 2023 : candidater au label Grand Site de France

Gouvernance

Bilan 2022

- Lors de la 1ère réunion du bureau du Grand Site avec les 3 Présidents des communautés de communes membres, il a été envisagé que les présidents intègrent le comité syndical, en plus des élus qui représentent les CC. Cela nécessitera une modification des statuts du SMGS, et une demande en ce sens est faite au Département.
- 2 bureaux par mois (présidente et vice-présidents).
- 5 comités syndicaux.
- 7 Comités de direction (un directeur référent par structure membre).
- Participation à des réunions interservices des CC à la demande (CC Grand Orb – 9.22, DGS CCC...).
- Participation aux travaux du Réseau des Grands sites de France RGSF : rencontres nationales (Corse), groupe de travail publication du guide paysage avec le ministère de l'environnement, groupe tourisme durable.
- Accueil du ministère de l'environnement : participation à l'enquête prospective sur l'évolution du label Grand Site de France (11/3).
- Rencontres régulières des techniciens des 3 grands sites du Cœur d'Hérault (2/an).
- Présentation du projet de territoire et échanges sur les perspectives avec M. le sous-préfet et le président du RGSF lors du comité de pilotage et lors de la visite du vice-président au tourisme du Département (13/4).
- Accueil des Universités du Tourisme Durable 7/10/22

Toutes ces rencontres permettent un meilleur passage d'informations et l'adhésion à la culture commune Grand Site.



Proposition 2023 – Budget SMGS :

Poursuite de la préparation à la candidature au label Grand Site de France : séminaires, concertation....
Modification des statuts pour intégrer les Présidents des collectivités membres du SMGS au comité Syndical.

Poursuite des différentes rencontres.

Organisation de réunions interservices avec les autres collectivités membres (CCC – CD – CCLL - CCGO).
Réunions du comité technique et du copil OGS

Objectif I : Protéger les paysages des deux cœurs de site, gage d'un développement local

Bilan 2022

Maîtriser la fréquentation pour préserver les paysages des cœurs de site

Le Syndicat mixte assure la mise en réseau des acteurs dans le Grand Site et notamment dans le Domaine Départemental du Salagou : agents assermentés, techniciens, prestataires, usagers... par le biais de la commission « Grand Site » et des patrouilles de terrain. Il est chargé de faire respecter le Règlement d'utilisation du Domaine départemental.

Les patrouilles du Grand Site et le code de conduite

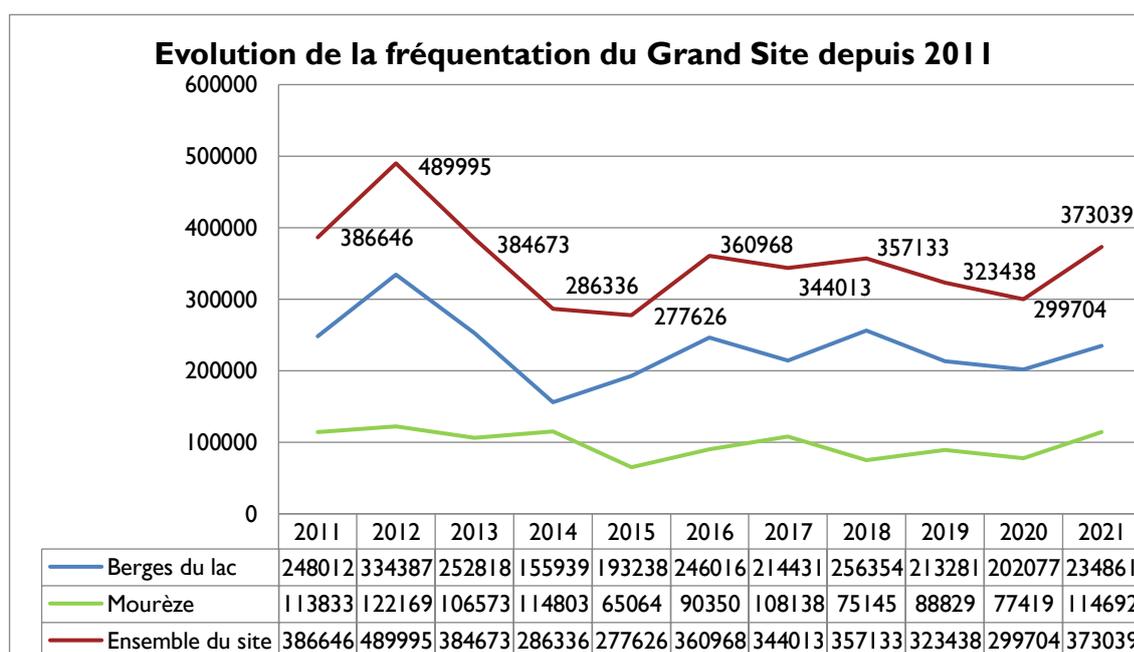
- 6 réunions ont été organisées : formation au code de conduite des personnels des Offices de tourisme des communautés de communes, préparation de saison, accueil de la Garde Républicaine, organisation de la sensibilisation et de la verbalisation sur les berges, bilan mi-saison, et bilan de saison

La patrouille équestre a sensibilisé les usagers au respect du code de conduite dans le domaine départemental du 15 avril au 30 juin. Suite à un problème de recrutement des deux cavaliers saisonniers et l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans le cadre du projet « paysages sans emballage », elle a reçu le renfort d'une patrouille VTT composée de 2 saisonniers du 15 au 30 juin, puis elle a été remplacée par deux équipes de deux saisonniers à VTT jusqu'au 20 août. Un binôme a patrouillé jusqu'au 13 septembre. Le dispositif de gestion de la fréquentation a été soutenu grâce à la venue de **la Garde Républicaine** sur les berges du lac et au recrutement de 5 ASVP par la Communauté de communes du Clermontais. Le Grand site Salagou – Cirque de Mourèze prépare et fait évoluer en permanence les outils permettant la verbalisation (mise en place des arrêtés municipaux, dépliants...) et coordonne les équipes de terrain. Une réunion inter-agents assermentés a été organisée en juillet à l'initiative du SMGS et de la gendarmerie. Comme l'année passée, les nouveaux patrouilleurs ont reçu une formation à l'identification des cyanobactéries, complétant le dispositif de suivi mis en place par le CD34. Nouveauté 2022 : la formation au code de conduite des agents d'accueil touristiques des communautés de communes membres du SMGS.



Evaluer : l'observatoire de la fréquentation

Le dispositif de gestion de la fréquentation est évalué annuellement depuis 2011 grâce à cet observatoire. Transmission des données aux niveaux départemental et régional. Chaque année, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze produit le



bilan annuel de l'année précédente. En mars 2022, le bilan annuel 2021 a été rédigé.

Pour le consulter : https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/wp-content/uploads/2022/04/2021_bilan-frequentation.pdf

Bilan Juillet - Aout 2022 :

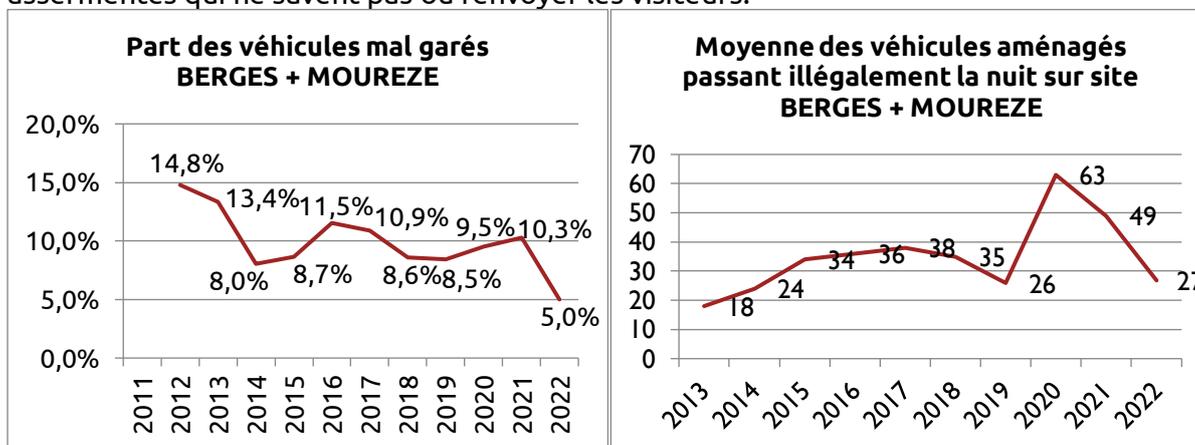
- Baisse de la fréquentation à Mourèze (+56 %) et au lac (-25%)
- Sur les berges, 33 jours (contre 46 en 2021) au-delà de la capacité d'accueil fixée à 700 véhicules en simultané sur les berges, dont 6 jours (20 en 2021) à plus de 1000 véhicules. *NB : La capacité d'accueil a été fixée en 2011 en croisant les moyens humains de gestion, la capacité des parkings et l'acceptabilité par les locaux (habitants, agriculteurs...)*

Avec les fortes chaleurs et la reprise des déplacements des voyageurs, le Grand Site a connu une baisse de fréquentation, notamment à Mourèze, ce qui est assez classique lorsque les étés sont très chauds. Le Grand Site connaît un fonctionnement plus conforme au schéma des années d'avant le covid.

Au regard de la fréquentation, notamment l'été, et grâce au développement des moyens humains, le stationnement a été très bien géré, notamment en juillet et aout lorsque tous les agents ont travaillé de concert.

On note cependant une extension de la fréquentation sur l'ensemble de l'année, conforme aux objectifs des Grands Sites, mais cela met en avant une inadaptation des moyens en avant et arrière-saison : toilettes, poubelles, accueil, mobilisation des agents assermentés...

On constate un manque d'aires d'accueil légales payantes pour les camping-cars la nuit en saison (plus de places) et également hors saison quand les campings sont fermés rendant difficile le travail des agents assermentés qui ne savent pas où renvoyer les visiteurs.



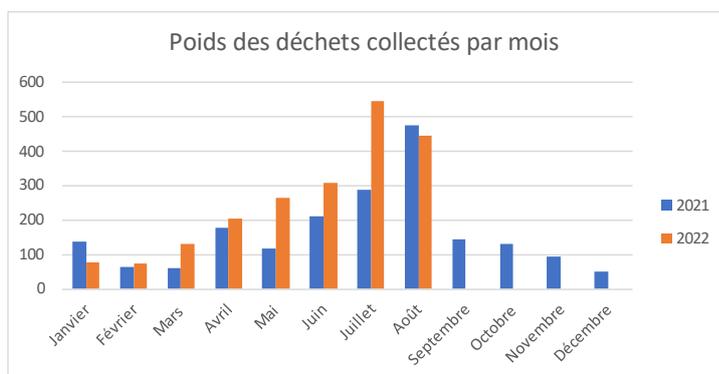
Pour plus de détails, cf. bilan complet produit à l'issue de la commission du 6 octobre 2022.

Entretien du Domaine départemental

Ramassage des déchets résiduels : papiers gras, canettes, ...

Le Syndicat gère la prestation de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac, pour le CD34 (subvention du CD34 de 6000€). Depuis 2016, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze a intégré dans ce marché des clauses sociales afin de favoriser l'accès au retour à l'emploi des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Le Syndicat missionne depuis décembre 2020, Croix Rouge Insertion.

Le SMGS fait évacuer via Croix Rouge Insertion les déchets récupérés lors de journées bénévoles et plus particulièrement des pneus remontés du lac par l'association ANIMAGOU.



Paysages sans Emballages :

Grâce au projet « Paysages sans Emballages », le Syndicat a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers ; cet AMI a été lancé par Citéo fin 2021.

Ce projet avait pour objectif d'une part de mieux connaître le gisement de déchets abandonnés sur les berges du lac, en caractérisant les déchets récoltés par les équipes de la Croix-Rouge insertion. Et d'autre

part, de réduire la quantité de déchets retrouvés sur les berges, grâce à une campagne de communication à grande échelle, incitant les visiteurs à mieux respecter le code de conduite et trier leurs déchets.

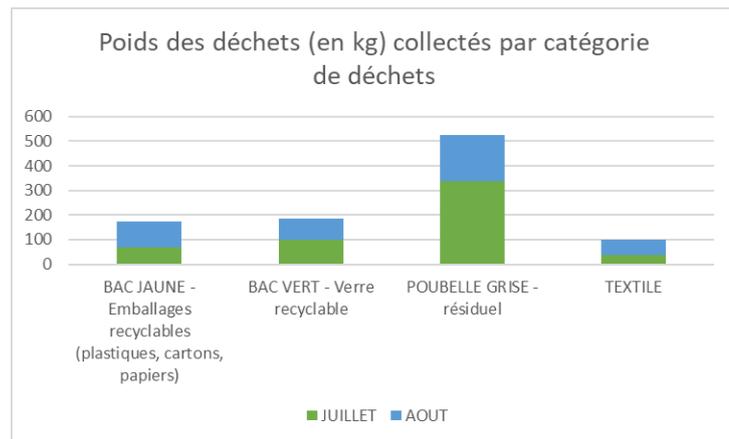


La campagne de communication volontairement décalée été diffusée dans les centres commerciaux du territoire (villes porte) et auprès des offices de tourisme, mairies, prestataires du Grand Site. Elle a également été relayée sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, linked-in) par les membres du syndicat, les offices de tourisme et les partenaires du projet. Elle a reçu de l'ensemble des cibles, grand public ou professionnels, un très bon accueil, les retours positifs informels ont été nombreux et Midi Libre a réalisé un article sur la campagne.

En parallèle, 10 agents (patrouilleurs du Grand Site, agents de la CRi et des offices de tourisme) ont été formés par le Syndicat Centre Hérault sur la problématique des déchets, et les bons messages à faire passer pour sensibiliser sur le terrain.

La caractérisation des déchets (pesée des déchets par catégorie [recyclable, verre, résiduels, textile encombrant] et comptage des déchets par type) se déroule sur une année entière (début juin 2022 à fin mai 2023). L'objectif étant de mettre en lien la quantité et le type de déchets retrouvés sur les berges en fonction de :

- La saison
- La fréquentation
- Les différents usages des zones
- La proximité des aménagements et des équipements



Les premiers résultats (juillet-août 2022) font ressortir une augmentation de la quantité de déchets ramassés chaque mois par rapport à 2021 (forte augmentation en juillet), malgré une fréquentation en légère baisse (-5%). Cette hausse n'est, pour l'heure, pas expliquée, la fréquentation globalement sur les berges ayant baissée cette saison.

Par ailleurs, la caractérisation montre que la majorité des déchets ramassés fait partie du résiduel (poubelle grise).

Et, après les papiers-toilettes et mégots (items les plus retrouvés lors des ramassages), nous retrouvons majoritairement des restes de pique-nique recyclable ou non (bouteille d'eau en plastique, bouteilles, en verre et canettes de bières et de soda, emballages alimentaires en plastique, carton ou aluminium, vaisselle de restauration rapide, ...).

Les données seront par la suite à mettre en lien avec la fréquentation, la saison, la proximité des installations permanentes ou saisonnières, et des équipements de services (poubelles, colonnes de tri, toilettes publiques).

Un bilan complet présentant des pistes d'actions concrète sera envoyé à l'issu du projet.

Poubelles et toilettes sur les berges

L'offre de toilettes et de poubelles sur les berges doit être améliorée, elle ne répond pas complètement aux attentes et aux besoins dans un Grand Site – environ 250 000 visiteurs sur le Domaine départemental. Le travail sur l'amélioration de l'offre et sur l'intégration paysagère de ces équipements doit être poursuivi en 2023, notamment en lien avec les conclusions du projet « Paysages sans emballage ». Depuis 2021, la Communauté de communes du Clermontais installe des toilettes sèches, plus respectueuses de l'environnement, sur les berges d'Octon.



Equipements : signalétique, glissières, barrières, chemins...

Dans le respect du site : remise en état des parkings, des dispositifs de contention des véhicules et de la signalétique du domaine départemental. Coordination et concertation réalisées par le Syndicat – Interventions réalisées par le Département de l'Hérault.

Le SMGS a coordonné les actions d'entretien suivantes :

- Pose d'un panneau à chaque entrée du Grand Site rappelant les 3 principales réglementations : pas de feu, pas de camping-cars la nuit, pas de tentes.
- Enlèvement d'arbres morts dans le Révérignes (Octon).
- Remise en état de lames du ponton abimées - pôle de Clermont l'Hérault.
- Enlèvement d'un poteau d'éclairage tombé - pôle de Clermont.
- Suppression des accès ouverts illégalement au Neck de la Roque.
- Enlèvement de « points noirs » paysagers : enlèvement des anciens poteaux téléphoniques au Vailhés, vieux panneau sur le pôle des Vailhés.
- Accompagnement du CD34 dans ses demandes d'entretien des ruisseaux auprès de la police de l'eau.
- Animation d'un groupe de travail pour la réalisation d'un plan pluriannuel d'interventions sur les cours d'eau du Domaine Départemental du Salagou - Travail sur une étude globale pour l'entretien des ruisseaux qui devait être porté par le CD34 et sera finalement demandé aux communautés de communes dans le cadre de la GEMAPi.
- Appui à la mise en place de la signalétique du chemin des deux lacs et des PR.
- Suppression des poches de stationnement sauvage en bordure de la route qui descend à la Presqu'île de Rouens et de quelques poches entre le pôle de Clermont et Wind 34.
- Reprise des huisseries du Relais nautique programmée pour la fin de l'année.
- Réparation des portiques et barrières de Liausson.
- Réparation de la passerelle dite du SDIS et du point N°9.
- Remplacement de la signalétique abimée.
- Suppression des possibilités d'extension du stationnement - parking de l'leuzède.
- Suppression du stationnement sauvage de part et d'autre de la voie d'accès à Celles.
- Découverte de véhicules immergés vers le barrage – réflexion sur l'enlèvement en cours – lien fait avec la gendarmerie.
- Réflexion sur le changement de mobilier pour les portiques du Domaine Départemental en lien avec le projet du pôle de Clermont l'Hérault.
- Sensibilisation de la Fédération de Randonnée pour qu'elle ne colle plus des autocollants de manière anarchique sur le mobilier des berges du lac.
- Demande à la CCLL de recharger la plage des Vailhés en gravier.
- Enlèvement d'un nid de guêpe dans une barrière.
- Enlèvement d'une table cadenassée au neck de la Roque.
- ...



Actions contre les espèces invasives

Le Grand Site a reçu un post-doctorant (CNRS université de Montpellier ENSCM pôle chimie) qui réalise un projet de recherche sur la valorisation des espèces végétales envahissantes du Grand site Salagou Mourèze. Ce projet vise à identifier de nouvelles voies de transformation et de valorisation des espèces végétales envahissantes (terrestre et aquatique). Le SMGS n'ayant pas de temps de travail sur la thématique des espèces envahissantes, l'équipe ne peut pas s'investir dans ce projet. Les agents ont seulement facilité la mise en relation avec la commune de Celles, le CD34, l'EPTB du Fleuve Hérault et les services de l'Etat pour les autorisations et rencontré l'équipe de recherche pour leur présenter l'historique de l'arrachage et les techniques d'arrachage à privilégier pour le cactus.

Pour les mêmes raisons, le SMGS ne peut participer aux groupes « espèces exotiques envahissantes » animées sur le territoire par l'EPTB du Fleuve Hérault et plus largement à l'échelle de la Région par le CBN. La mobilisation des techniciens « environnement » et « eau » des communautés de communes et CD34 est d'autant plus indispensable.



Arrachage de l'opuntia à Celles

Le Syndicat accompagne chaque année la mairie de Celles dans son action de lutte contre le cactus envahissant *Opuntia rosea*. Deux agents du SMGS ont assuré un arrachage, malheureusement aucun autre partenaire n'a pu être présent sur cette journée.

Ce temps est important afin de connaître la progression de l'opuntia, qui se trouve maintenant sur des parcelles achetées par le CD34.

Le samedi 2 avril 2022, le SMGS a participé également à une journée d'arrachage avec les cadets de la république (jeunes en formation pour devenir policier), une vingtaine de jeunes cadets, dont 5 encadrants de la gendarmerie et de l'OFB étaient présents. France 3 a été également accueilli avec l'OFB pour faire un reportage sur le thème à Celles.

Le SMGS coordonne l'enfouissement des cactus, assuré par le CD34. Au regard de la dangerosité du cactus, les services du CD34 demandent à modifier le process de stockage. A travailler avec la mairie en 2023.



Arrachage des herbiers sur les zones de baignade

L'herbier envahissant - *Lagarosiphon major* - est présent sur la quasi-totalité des berges du lac. Inoffensif pour l'homme, il rend la baignade désagréable. Depuis 2018, le Syndicat mixte assure la coordination, le recueil des autorisations administratives et la réalisation des chantiers d'arrachage du lagarosiphon sur les plages des Vailhès et de Clermont l'Hérault. Depuis l'été 2019, la Fédération de pêche apporte un appui technique et logistique. En 2022, le Mas de Riri et le Relais nautique d'Octon ont organisé, en partenariat avec les mairies concernées, des chantiers bénévoles.

La base de plein air – CCC a également réalisé plusieurs chantiers.

Le confort de la baignade a pu être assuré grâce aux chantiers. L'action a été complétée par un ratissage quasi hebdomadaire sur la plage de Clermont l'Hérault. (voir bilan détaillé produit en décembre).

A la demande des Offices de tourisme et des agents de terrain, le SMGS travaille sur une carte présentant les différents lieux officiels où les herbiers sont enlevés en saison.



Coupe des pins dans le Cirque de Mourèze

Suite à la validation en commission des sites de l'étude paysagère et technique de réouverture du Cirque de Mourèze sur une quarantaine d'hectare fin 2021, la Communauté de communes du Clermontais recherche en 2022 les financements pour réaliser l'action. Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque a valorisé dans un communiqué de presse le partenariat entre le Lycée Agricole de Gignac et la mairie de Mourèze pour arracher les repousses de pin des campagnes d'arrachage précédentes.



Pour plus de détails, cf. rapport ONF

▪ Requalifier les infrastructures d'accueil : les 3 pôles

L'accueil des visiteurs dans le Grand Site est structuré autour de 3 pôles, en complémentarité avec les autres secteurs du Grand Site (cf. carte de vocations des espaces OGS) : rives de Clermont l'Hérault, rives des Vailhès et cirque de Mourèze. Les équipements des pôles des berges sont vieillissants et n'offrent pas un accueil à la hauteur de la qualité des paysages du Grand Site. Le SMGS coordonne les projets de requalification et d'aménagement de ces équipements d'accueil, dont le principe est validé et accompagne les maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre à chaque étape.

Pôle de Clermont l'Hérault – berges du lac

Espaces publics et maisons de site :

Le projet de requalification se poursuit : le syndicat participe à des réunions techniques régulièrement avec l'équipe et la maîtrise d'œuvre choisie en 2019 par le Département.

- Réunion de présentation aux élus du territoire.
- Dépôt du permis d'aménager et du permis de construire - mai.
- Passage en commission départementale de la nature, des paysages et des sites - 12 juillet ; le projet a été félicité.



Le Syndicat rappelle la nécessité de travailler sur l'entretien et la gestion futurs du pôle suite à une première réunion fin 2021.

Il a animé par exemple une réunion technique autour de l'évolution à envisager pour le dispositif **Lire au lac**, avec la mairie de Clermont l'Hérault, le CD34 et la communauté de communes du Clermontais (28/7) ; une note a été transmise au CD34.

Il a également participé à une réunion de bilan/perspectives dans le cadre de la **convention de gestion CD34/CCC** (24/3).

Par ailleurs, il a été invité par les services de l'Etat à une réunion de concertation avec le gestionnaire du **Camping Club** du Salagou, pour faire un point sur les travaux faits ou restant à faire suite au projet validé en 2017.

Le CD et Hérault tourisme développe l'application **Hérault Mobility** (accessibilité handicaps) : dans ce cadre il travaille avec le SMGS pour le domaine et notamment le pôle de Clermont ; le SMGS a participé au cotec et à une visite sur site (21/9).



Pôle des Vailhés – berges du lac

L'ensemble des élus (communes, CCLL, SMGS) a validé le programme transmis au CD34 pour lancement des études en 2021. Le SMGS a présenté ce travail à Territoire 34 qui sera en charge de finaliser le programme et lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification.

Le camping des Vailhés, délégué par la CCLL à la société Huttopia, et aujourd'hui la branche OnlyCamp (campings nature), finalise son projet de requalification du camping. Le SMGS a participé à une réunion d'étape avec la nouvelle équipe (19/4).

Pôle de Mourèze – village et cirque

Une étape importante : la requalification paysagère et la maison de site

Après un long travail de concertation (aménagement paysagers, maison de site, stationnements, circulation douce), les travaux extérieurs et le bâtiment sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 16 mai en présence des institutions et de nombreux habitants.

Le Syndicat Mixte a participé aux réunions de chantier avec les services de l'Etat et a alerté les partenaires sur le soin à apporter aux mobiliers et à la signalétique du bâtiment et de ses abords.

Il a animé la réflexion avec les randos-pisteurs du Département et les services de l'Etat pour localiser les panneaux de départ des PR.

Le SMGS a également accompagné la mairie pour la mise en place d'un parking de délestage dit « parking de la Dourbie », en amont du village en 2021. Ce parking de délestage a permis de résorber 100% du stationnement sauvage sur cette entrée du village. Le SMGS a assuré la rédaction du cahier des charges pour l'intégration paysagère du parking de délestage et la sécurisation du cheminement piétonnier jusqu'à la maison de site. Une première réunion a eu lieu avec la mairie, le CD34 service des routes et les services de l'Etat. Les études seront lancées en fonction des possibilités foncières, la mairie assure les négociations nécessaires à la mise en œuvre du projet. Le SMGS accompagne la mairie pour assurer l'animation, rechercher des financements et finaliser le cahier des charges.

▪ Décentrer la fréquentation des cœurs de site – déplacements doux

Dans le Domaine départemental du Salagou, l'objectif est de proposer deux itinéraires sécurisés, qui permettront de découvrir le lac sans sa voiture par des voies réservées aux déplacements doux, à minima en saison.

Clermont l'Hérault/lac – Clermont l'Hérault/Villeneuve et Lodève/lac

Le Syndicat coordonne les projets d'aménagements cyclables depuis les villes-portes et jusqu'au Grand Site.

Les travaux de la 2nde tranche, en site classé, seront faits en articulation avec le projet de requalification du pôle de Clermont l'Hérault. En lien avec le SMGS, le Département a missionné, pour cette partie complexe, l'équipe de paysagistes Atelier Site (en charge de la requalification du pôle de Clermont l'Hérault) afin de permettre une approche globale et cohérente. Le SMGS participe à la réflexion au travers du comité technique, comprenant également les services de l'Etat.

Le CD34 a repris la chaussée entre la Grande Barraque et le pôle des Vailhés en priorisant les vélos sur la voie grâce à une bande colorée qui leur est dédiée (chaussidou).

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20221019-420AC-DE



Fermeture expérimentale de la piste des Vailhés aux véhicules

Afin de conforter les déplacements doux et limiter les atteintes au code de conduite, la piste des Vailhés a été fermée aux véhicules du 15 juin au 30 septembre à titre expérimental. Le SMGS a fait un important travail de concertation pour faciliter l'acceptation par les locaux et rassurer sur le maintien des activités du plateau, sans aucune gêne. Le Syndicat a aussi coordonné la mise en œuvre technique avec les différents services du CD concernés et les 3 mairies directement impactées.



Le projet a été présenté en réunion publique aux ayants-droits du plateau et aux habitants du Mas Audran et des Vailhés début 2022 ; l'objectif était de faire comprendre les raisons de la fermeture et dès septembre une réunion de concertation avec les habitants et la commission « Grand Site » pour faire le bilan de l'expérience est organisée à Celles.

Valoriser deux itinéraires de découverte des paysages

Deux itinéraires de découverte du grand paysage et des villages en voiture ont été identifiés, dotés de panoramas remarquables qui sont à valoriser.

Un des projets porte notamment sur la mise en valeur de l'arrivée dans le Grand Site depuis le **col de la Merquière**. Ce panorama marquera l'entrée dans le Grand Site depuis la Communauté de communes du Grand Orb, un lieu de valorisation et d'interprétation du grand paysage et également en complémentarité, du Géoparc. A l'initiative du SMGS, une réunion d'échange technique a eu lieu le 8 septembre, sur site, avec le CD (agence des routes et Géoparc) afin de lancer le projet d'intégration paysagère rapidement, en lien avec le paysagiste du CD et les services de l'Etat.



Propositions 2023 – Budget SMGS :

- Maintien du dispositif en place pour la gestion de la fréquentation : patrouille- coordination des actions... en augmentant le budget pour permettre de supporter les hausses de prix (carburants,...) et de charges de personnels
- Maintien de la mission d'arrachage des herbiers sur les plages surveillées
- Maintien de la mission de ramassage des déchets résiduels sur les berges du lac

Objectif 2 : Tisser des liens autour d'une histoire singulière et des paysages protégés

Bilan 2022

Réhabilitation du village de Celles

Les avancées 2022 :

- Finalisation du PLU décembre 2022.
- Poursuite de l'étude paysagère qui deviendra une OAP paysage du PLUi et permettra l'accompagnement des futurs PC et de l'aménagement des espaces publics.
- Lancement de la première phase des travaux des Tiers Lieux : La maison des entreprises.
- L'habitat : poursuite et chantiers participatifs, avec entraide des habitants. Une nouvelle étape importante franchie : aménagement des nouveaux habitants dans leurs maisons Novembre 2022.
- Validation d'un 3eme permis de construire habitant et début des travaux de la seconde et troisième maison.
- Démarrage avec les services de l'état pour le projet Chenelet.
- Poursuite du travail et accompagnement extérieur (Région et Banque des territoires) sur le fond de dotation.

Le Syndicat mixte participe aux diverses étapes : sélection des projets / habitants, suivi de l'étude paysagère, lien service de l'État...

Le projet a été présenté lors de l'Eductour sur le Grand Site des Universités Nationales du tourisme durable (7.10).

Un architecte-conseil pour accompagner les habitants dans leurs projets de construction et de réhabilitation

L'**architecte-conseil** constitue un relais de terrain essentiel, sans lequel le Syndicat ne sera plus en mesure d'identifier les projets à enjeux, nécessitant un accompagnement particulier. Son rôle est de permettre l'appropriation de la **charte architecturale paysagère et urbanistique** (2010) par tous les acteurs du territoire : agriculteurs, en premier lieu, mais aussi professionnels du tourisme, pétitionnaires (habitants) ou collectivités bénéficient de cette aide technique, qui joue un rôle important, facilitant la finalisation des projets. Il a permis de faire aboutir de nombreux projets qualitatifs, dont la construction de bâtiments agricoles en site classé. Il aide également les collectivités pour des projets d'envergure, mais aussi au quotidien dans la mise en place de petits équipements.

Le Syndicat mixte organise des visites - dites « **tournées** du Grand Site » - réunissant services instructeurs, DREAL, mairies, communautés de communes, architecte conseil, DDTM et UDAP pour travailler sur les projets de constructions et de réhabilitations à enjeux paysagers forts, notamment en site classé : au-delà des réunions spécifiques pour les projets des 3 pôles, 9 tournées ou réunions de travail ont été organisées en 2022 (habitations, 1 projets agricole, église de Liausson, 1 camping, parkings Vissois et Salasc, pas de tir à l'arc Clermont, Step Mérifons Malavielle, ...) Un temps de travail spécifique a été dédié à la problématique des futurs travaux eau-assainissement du Clermontois (PPI).

L'articulation avec les **documents d'urbanisme et de planification** est primordiale sur la gestion et l'évolution du Grand paysage ; pour cela, le SMGS participe aux comités de pilotage du SCOT, du PCAET, à la commission aménagement du Pays Cœur d'Hérault, et suit l'avancement des cartes communales, PLU communaux et PLUi, quand il est convié, bien qu'il ne soit pas PPA.

En 2022, le CAUE a dû arrêter la mission d'architecte conseil du Grand Site et son accompagnement très important sur ce territoire pour raison budgétaire. Le SMGS n'ayant pas de budget pour la mission d'architecte conseil, l'Etat accompagne grâce à une aide financière exceptionnelle ; cette subvention permet de prendre une prestation courte (10j) d'un architecte libéral qui connaît bien ce secteur.

Suite au travail mené avec les services de l'Etat, le CAUE et le Syndicat mixte afin de faire évoluer la méthode d'accompagnement des pétitionnaires, un courrier a été envoyé aux services des CC, du CD et à chaque maire.

L'expérience capitalisée est inestimable et il semble aujourd'hui complexe de devoir arrêter la mission. Le territoire sera en difficulté sans ce dispositif d'accompagnement qui œuvre pour un précieux et fragile équilibre entre les pétitionnaires, les municipalités, les services de l'Etat.

Le SMGS a également en 2022 participé à plusieurs réunions d'échanges sur ces sujets à la demande de la sous-préfecture. Il fait aussi le lien entre les services de l'Etat et l'ASA de Liausson, en site classé.

6 dossiers ont été présentés en Commission Départementale de la Nature et des Paysages (CDNPS) : 5 projets de particulier, et la requalification du pôle de Clermont vers le label. Le SMGS participe à ces commissions.

Vers un pôle de pleine nature, autour des activités sportives présentes sur le territoire

Le pôle de pleine nature a pour ambition partagée de faire de la filière « activités de pleine nature » un moteur de l'économie touristique et un outil au service de la valorisation des richesses du Grand Site. C'est un dispositif complémentaire des compétences APN des collectivités.

Suite à l'élaboration collective et la validation du pôle nature en 2019, l'équipe projet (SMGS, CD34, Hérault Tourisme) et le comité technique (CC, 2 pays, Hérault Sport...) ont poursuivi le travail. Les actions validées seront proposées dans le cadre de la candidature au label Grand Site de France sur les enjeux prioritaires de la gestion des usages et de la valorisation.

Suite au « conseil des pros » en 2021, le travail sur le langage commun nécessaire est à programmer, ainsi qu'une approche ciblée sur les populations locales et les entrées éducatives et économiques. En 2022, le travail s'est surtout concentré sur la finalisation du **GRP Entre 2 lacs, Avène - Salagou**.

Le SMGS a participé à une réunion sur les « conflits » d'usage au Pic du **Vissou** ; les pistes seront intégrées au programme d'action du Grand Site lors de la candidature, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des APN de la Communauté de communes du Clermontais. Le pôle de pleine nature du Grand Site est évoqué dans le travail mené actuellement par le CD sur les schémas tourisme et APN.

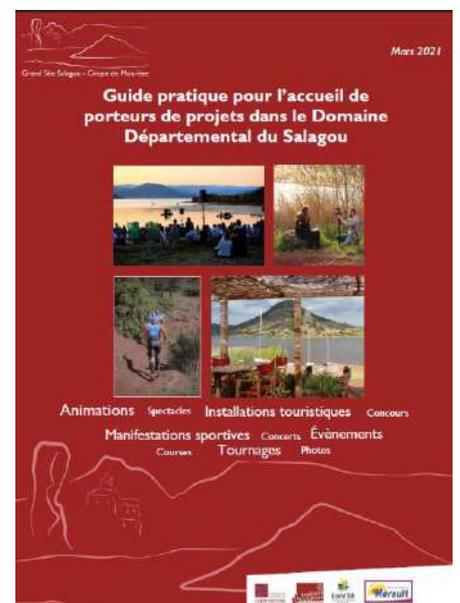
Encadrer et accompagner les porteurs de projet dans le Domaine Départemental du Salagou

Le domaine départemental du Salagou est un espace public ouvert, vivant, accessible à tous, particulièrement prisé des porteurs de projets (manifestations, installation d'activités touristiques et de loisirs, tournages...). Il présente un cadre naturel exceptionnel très varié mais également très fragile.

Le **règlement** d'utilisation du domaine départemental du Salagou a été élaboré collectivement en 2017. Ce règlement compilant les règles à respecter rappelle que le Grand site assure l'instruction des demandes en concertation avec les partenaires avant que le propriétaire (Département) ou le gestionnaire (communauté de communes/mairie) signe l'autorisation d'occupation du domaine public.

Il est accompagné d'un **guide** d'accueil des porteurs de projets. Le Grand site a actualisé le guide pour l'adapter aux évolutions et intégrer une charte présentant les grands principes à respecter. Une version légèrement ajustée a été votée et mise en ligne en 2022.

https://www.grandsitesalagoumouzeze.fr/wp-content/uploads/2022/02/2022_guide_porteurs.pdf



Le Grand site réunit la **commission « porteurs de projets »** annuellement depuis 3 ans (novembre) pour se positionner sur les demandes d'installation d'activités économiques et l'organisation de manifestations. Cette commission se compose du bureau des élus du Grand, des maires des communes riveraines du lac, des présidents et vice-présidents (tourisme/ APN) des collectivités membres du Grand Site ainsi que des techniciens concernés. Elle est précédée d'un comité technique qui rassemble les techniciens des collectivités, offices de tourisme, etc. pour analyser techniquement ces demandes. En 2022, le syndicat Centre Hérault rejoint ce comité afin d'affirmer d'une volonté commune la dimension écoresponsable à laquelle chaque manifestation doit être attentive.

Le Grand site, depuis 2020, lance chaque année un **appel à manifestation d'intérêt AMI** pour l'organisation de manifestations dans le domaine départemental. Les porteurs de projet souhaitant organiser un événement sur les berges en 2022 ont été invités à remplir un dossier de candidature. La commission « porteurs de projet » analyse les candidatures se positionnant ainsi sur le calendrier de l'année à venir. Les collectivités (CD, CC, communes), suite à l'instruction au sein du SMGS, peuvent ensuite rédiger les AOT (autorisations temporaires du domaine public). L'AMI 2023 a été lancé. Les organisateurs sont désormais invités à remplir un bilan écrit afin d'améliorer l'accueil et l'organisation, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Accompagner et encadrer les manifestations sportives et culturelles

Le Grand site coordonne l'accueil des organisateurs d'événements sportifs et culturels dans le Grand Site. Cette année, 34 demandes de manifestations dans le domaine départemental du Salagou ont été retenues sur 35.

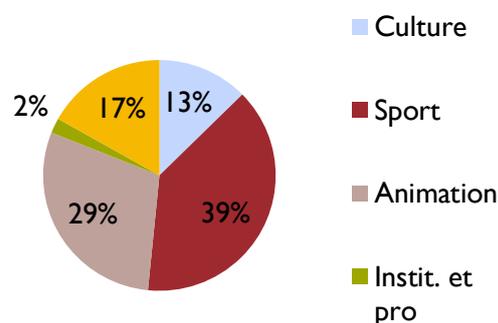
Au total, ce sont près de **120 évènements** (manifestations, rencontres de sensibilisation animations...) qui ont été programmés dans le Grand site dont 80 sur le domaine départemental. Environ 10 évènements ont été annulés. Après une année 2021 venue compenser la période Covid avec une proposition quantitative en forte augmentation, on retrouve un nombre plus « normal ».

En 2022, la documentation et le travail d'analyses sont renforcés par l'élaboration d'un jeu de cartographies saisonnières reprenant les tracés utilisables afin de respecter la biodiversité tout en permettant une pratique sportive confortable (que ce soit à pied ou à vélo).

De plus, un bilan de manifestation est initié sous forme de test auprès des porteurs de projet. L'objectif est de bénéficier d'informations précises sur les manifestations après qu'elles aient eu lieu tout en disposant d'éléments pour améliorer l'organisation et l'accueil, en tenant compte des enjeux environnementaux.

Le SMGS a également initié une réunion technique (21/3) avec les services culturels des 3 communautés afin d'expliquer la gestion du site, les enjeux et d'envisager dans l'avenir des programmations culturelles communes sur le Domaine.

Répartition par type de manifestations



Accompagner et encadrer les demandes de prise d'images : films, photos, clips... tournages

Une trentaine de demandes instruites ont entraîné trois refus (2 de la commune de Celles et un du Département, un 2nd refus du Département est demeuré sans effet compte tenu du fait que le demandeur a finalement changé d'avis sur le lieu de son shooting). 13 tournages (shooting, fictions, documentaires, clips...) réellement réalisés. Deux tournages ont eu lieu sans autorisation dans le domaine départemental. A la demande des élus du Grand site, depuis plusieurs années, le Département de l'Hérault a délibéré en septembre 2021 pour la mise en place d'une redevance sur les domaines départementaux. Des échanges sont en cours afin d'affiner la procédure avec le Département et le reversement au SMGS.

Accompagner et encadrer les demandes d'installation d'activités sur les berges

En 2022, des demandes spontanées d'installation, proposant des activités sportives de type parc aquatique (parc aquatique), vague artificielle ont été refusés. Ce principe, au regard des enjeux environnementaux et des caractéristiques fortes du paysage (esprit des lieux) est dorénavant acté.

Un appel à projet a été lancé par la communauté de communes du Clermontais avec le SMGS pour la restauration sur le pôle de Clermont. Le SMGS a participé à la préparation, à la rédaction du cahier des charges et au jury (10/3) ; il fait également le lien régulièrement avec le restaurateur qui a découvert le site.

Chemin Entre deux lacs Avène - Salagou

La préservation, la mise en valeur des paysages et du patrimoine sont au cœur du projet de territoire du Grand Site. Ce nouveau GRP "Entre deux lacs" se veut un trait d'union logique entre 3 intercommunalités qui partagent une même ambition : travailler au service des habitants pour mieux accueillir, partager notre histoire, préserver et faire découvrir nos paysages.

L'équipe a coconstruit avec les partenaires l'ensemble des documents de communication et la signalétique sur site afférant à ce projet lors de 4 réunions. L'objet de ces réunions était la création et la mise en place de la signalétique, la rédaction et la mise en page des documents de communication et l'organisation de l'inauguration (reportée pour cause de météo).



Concevoir et diffuser des supports de communication et d'interprétation

Valorisation des patrimoines et de l'esprit des lieux du Grand Site

Dans le cadre de la nouvelle maison de site à Mourèze, le Grand Site participe à la conception de l'espace d'interprétation du bâtiment d'accueil (maîtrise d'ouvrage CCC). Il a contribué à l'élaboration du cahier des charges, était présent lors de la visite des candidats, a organisé une visite du musée de Lodève pour les élus (13.1), a participé au choix du bureau d'étude et aux réunions de lancement du projet. Le SMGS accompagne, conseille et veille à ce que cet espace permette de donner les clés de compréhension du territoire et de ses paysages, en accord avec les principes des Grands Sites.



En attendant l'interprétation finale, le Grand Site a mis en place une partie de l'exposition du réseau des Grands Sites de France dans le bâtiment.

Coordonner les actions de valorisation (paysage, patrimoine, biodiversité, savoir-faire, géologie ...)

Au total, 9 **animations** (stand du Grand Site), hors Natura 2000, ont été proposées en 2022, une par Demain la Terre ! et les autres par le SMGS, de mai à octobre, lors des événements suivants :

- Triathlon du Salagou
- Mini-pag
- Festival Résurgence
- Fête des Activités de pleine nature
- Les nocturnes du Salagou
- Coucher de Soleil au Salagou
- Les fêtes du patrimoine
- Le Grand Bain
- Le trail du Salagou

En moyenne, une cinquantaine de personnes par événement a été sensibilisée, soit un total d'environ 450 personnes.



Le Grand Site a participé au **colloque** sur les paysages, organisé par le Mas des terres rouges à Lodève le 16 septembre (100 p). Il est intervenu lors des journées du patrimoine sur site pour une balade entre les Vailhès et la chapelle de Notre Dame des clans (30 p).

Il a également initié avec la mairie de Celles et le Mas des terres rouges une réflexion sur la sauvegarde de **Notre Dame des Clans** (réunion 5 janvier).

Le Grand Site a accueilli le 7 octobre un des 5 Eductours des **Universités Nationales du Tourisme durable** afin de présenter les caractéristiques uniques, la démarche et l'exemplarité de la gestion de la fréquentation de ce site. Ce rendez-vous a été très apprécié.

Édition et diffusion de supports d'information et d'interprétation

En 2022, 18 articles ont été rédigés pour animer le site internet. Une quinzaine de communiqués de presse a ponctué cette année (Election du comité syndical, Nuit internationale des chauves-souris, coupe des pins de Mourèze,... consultable sur : <https://www.grandsitesalagoumourèze.fr/actualites/>) .



Le Grand Site a mis en place en septembre une page Facebook, avec des

En 2022, le Grand site a travaillé à la modernisation de la **charte graphique** et d'un nouveau **plan de communication**. Un prestataire a été mandaté pour arriver à une charte graphique moderne et adaptée au contexte. La mise en œuvre se déploie et un kit communication pour les membres et partenaires est en cours.

Comme chaque année, des **documents** ont été réactualisés : dépliant touristique, dépliant camping-car, Clés du Grand Site, ... Le Grand Site entreprend un travail de refonte de la carte-dépliant du Grand site pour mise à jour et intégration du futur périmètre avec Villeneuve et le Pic du Vissou. Ce travail sera mené fin 2022 - début 2023 en étroite relation avec les partenaires membre du syndicat.

Propositions 2023 – Budget SMGS :

- Maintien de la mission d'accueil des porteurs de projets dans le Domaine Départemental, budget correspondant au temps de travail de l'équipe dédiée à la gestion de la fréquentation (pas de coût supplémentaire).
- Recherche de recettes et de nouvelles modalités dont la mutualisation des actions avec les collectivités membres
- maintien des actions de valorisation du Grand Site : animation et communication

Objectif 3 : Protéger et valoriser les grands paysages agricoles et géologiques

1. Affirmer, valoriser et protéger les paysages agricoles



Dans le cadre de la démarche Natura 2000

Le Syndicat porte deux démarches Natura 2000 pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire : la Zone de Protection Spéciale « Le Salagou » pour les oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation « Mines de Villeneuve » pour les chauves-souris. Un comité de pilotage existe pour chaque site afin de mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions mises en place dans le cadre de la démarche Natura 2000. Le prochain comité de pilotage se tiendra en décembre 2022.

Depuis 2011, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) accompagnent les exploitants agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement. La rémunération de ces mesures correspond à une compensation des manques à gagner et des surcoûts engendrés par les modifications de pratiques des agriculteurs, qui s'engagent dans cette démarche (matériel, etc.).

L'année 2022 est une année transitoire avant la prochaine programmation PAC 2023 – 2027.

Durant cette période, il n'y a pas eu de nouvelles signatures de contrats mais il a été nécessaire de poursuivre le suivi et l'accompagnement technique de la quinzaine d'exploitants engagés. Sur le même principe qu'en 2021, une actualisation de l'ensemble des documents de gestion des agriculteurs a été nécessaire. Les bilans phytosanitaires annuels (bilan des pratiques et Indices de Fréquence de Traitement) ont également été réalisés pour la dizaine de viticulteurs engagés.

Arrivant en fin de programmation, un nouveau Projet Agroenvironnemental et climatique a été rédigé et soumis le 30 septembre 2022 en réponse à l'Appel à projet régional. Après validation par la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) qui se déroulera en fin 2022, celui-ci permettra la mise en place de nouveaux contrats avec les agriculteurs. La réponse à cet appel à projet a nécessité un important travail de diagnostic du territoire, de hiérarchisation des enjeux, d'information des agriculteurs et de programmation budgétaire en lien avec les partenaires techniques du SMGS.

Promotion des pratiques agroenvironnementales favorables à la biodiversité

Des journées techniques sont mises en place afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leur changement de pratiques.

Une journée est organisée le 25 octobre par le SMGS et le CIVAM bio de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze ». La thématique de la réduction des produits phytosanitaires et du travail mécanique du sol sera abordée. Des retours d'expériences des agriculteurs et des démonstrations de matériel sont prévues.

Le 25 novembre, une projection du documentaire « Vignes dans le rouge » accompagnée de la venue du réalisateur et d'un débat est proposée, en partenariat avec le CIVAM bio de l'Hérault et le cinéma Alain Resnais.

Animation sur le foncier départemental à vocation agricole

Le Syndicat assure le suivi de la gestion des conventions en vigueur et accompagne les agriculteurs dans leur démarche auprès du Département. A ce titre, des appels à candidature pour l'occupation du foncier départemental à vocation agricole sont organisés de manière régulière. En 2022, il n'a pas été réalisé d'appel à candidature, en revanche, une actualisation des documents de suivis a été mise en place. Il semble, en effet, nécessaire, après plusieurs années de mise en œuvre du dispositif de mener une réflexion afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, paysager et agricoles au sein des conventions lors des phases d'appels à projet.

Lien avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze »

L'association des Agriculteurs du Grand Site est née en 2019 d'une prise de conscience du lien entre terroir, paysage et environnement. La volonté de préserver les paysages et la biodiversité remarquables en valorisant les produits agricoles est une évidence pour ces viticulteurs, éleveurs, arboriculteurs et autres producteurs du site. Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en effet aujourd'hui un territoire où production agricole rime avec pratiques agro - environnementales : la biodiversité est préservée, les habitats sont mieux protégés, l'eau est de meilleure qualité. En 2022, le Syndicat Mixte et l'association ont souhaité contractualiser leur partenariat par la mise en place d'une convention. Cette première convention couvrira la période jusqu'au 31 décembre 2023 et permettra de clarifier les modalités de partenariat et les engagements de chacun.

2. Protéger et valoriser la biodiversité exceptionnelle du territoire

Evaluation des incidences environnementales

Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- Dix manifestations sportives de plus de 100 participants.
- Huit manifestations culturelles.
- Travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.).
- Accompagnement du service pleine nature de la Communauté de communes du Clermontais dans le cadre de la réhabilitation du pic de Vissou.
- Accompagnement concernant le projet d'ASA de Liausson.

Une stagiaire du Master Gestion de l'Environnement de l'Université Paul Valéry de Montpellier a été recrutée d'avril à septembre afin de faciliter la démarche d'évaluation simplifiée des incidences. A la suite d'un important travail de terrain, plusieurs cartographies des sentiers « autorisables » pour les manifestations sportives ont été réalisées. Ces cartes tiennent compte des enjeux environnementaux, des périodes de l'année et des pratiques sportives concernées. Elles peuvent être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution des enjeux. Fournies lors des Appels à Manifestation d'Intérêt, elles permettent aux porteurs de projets de construire des parcours en cohérence et à la chargée de mission un gain de temps important lors de l'accompagnement individuel. Ce travail a été présenté lors d'une CDESI (CD34).

Suivis scientifiques

Dans le cadre de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Salagou et des Mines de Villeneuve, le Syndicat coordonne la réalisation des suivis scientifiques. En 2022 :

- La **Fauvette pitchou (*Curruca undata*)** n'avait pas été suivie depuis plusieurs années sur le site. Le travail réalisé par l'association la Salsepareille cette année a permis une estimation des effectifs de mâles chanteurs et une analyse des habitats préférentiels de l'oiseau.
- La réalisation d'un inventaire en 2021 visant spécifiquement le **Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)** a permis une estimation précise des effectifs de mâles chanteurs, ainsi que la localisation des noyaux de populations. Bien que celle-ci semble se maintenir dans la ZPS, la dynamique de l'espèce au niveau régional et national présente une diminution importante des effectifs. L'année 2022 a permis la mise en place d'un suivi plus précis sur les points d'écoute ayant montré la présence de l'espèce en 2021 avec notamment une caractérisation des habitats et des pratiques viticoles mises en place. Le suivi a été réalisé par l'association La Salsepareille appuyée par la chargée de mission concernant la caractérisation des habitats.
- Mise en place du suivi de la nidification du couple **d'Aigles de Bonelli (*Aquila fasciata*)** dans le cadre du Plan National d'Actions. La reproduction n'a pas été une réussite cette année avec comme hypothèse de la compétition intraspecificque ou du dérangement.

- Suivi du Plan National d'Action **Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)**. Le Syndicat est en relation avec la LPO, animateur du PNA, afin d'effectuer une mise à jour des données de prospection et de sensibiliser les élus et propriétaires.
- Suivi des gîtes connus de **chauves-souris** dans le bâti de Villeneuve et de ses alentours et accompagnement des propriétaires de bâti abritant des colonies ou des individus (suivi réalisé par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon). Des prospections ont été mises en place afin d'identifier des nouveaux gîtes dans le bâti. Observation de la fréquentation des mines de barytines (3 comptages au printemps, 2 comptages à l'automne et pose d'enregistreurs à ultrasons). Ces suivis ont permis d'identifier plus finement l'évolution des effectifs sur l'année, les sorties utilisées ainsi que les statuts reproducteurs des espèces.



@GCLR

Les rapports complets sur ces suivis sont disponibles au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Sensibilisation du grand public

Afin de sensibiliser le grand public à la diversité des espèces d'oiseaux et à leur place au sein des milieux agricoles, le Syndicat a organisé le **17 mai 2022 la « fête de la nature »** à Péret. Cette animation a été réalisée en partenariat avec l'association la Salsepareille et la Communauté de communes du clermontais. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Le **11 juin 2022**, Le Grand Site est intervenu lors d'une **balade découverte de la Dourbie** organisée par la Communauté de communes du clermontais en partenariat avec le théâtre le sillon afin d'y présenter les espèces et milieux Natura 2000 présents. Une centaine de visiteurs a pu apprécier cette randonnée mêlant découverte, échanges et temps artistiques.



@CCC

Le **20 août 2022**, a été organisée la « **Nuit de la chauve-souris** » à Villeneuve pour sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des chiroptères. Une cinquantaine de visiteurs étaient présents et ont pu bénéficier de divers ateliers, de la projection d'un documentaire et de l'observation de Sérotines communes (*Eptesicus serotinus*) et Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) à la tombée de la nuit. Cette animation a été mise en place en partenariat avec le Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon et avec le soutien de la mairie de Villeneuve.



Le **24 septembre 2022** l'association la Salsepareille est intervenue, à l'initiative du SMGS à l'évènement culturel « La Grand Bain », organisé par la Communauté de communes du clermontais. Cette intervention qui a réuni une cinquantaine de personnes a permis d'éclairer les visiteurs vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et d'apporter le volet « biodiversité » aux échanges.

Sensibilisation des acteurs locaux

Le 21 avril, le Grand Site avait préparé un « éducteur » pour les élus, avec visite de sites, présentation des enjeux Natura 2000 et des outils mis à dispositions des élus pour se saisir de ces enjeux. Malheureusement, ce dernier a dû être annulé pour cause de mauvais temps.

Un lien est maintenu avec le groupe de travail « biodiversité » de la Communauté de communes du Clermontais. Un accompagnement a été mis en place par la chargée de mission dans le cadre de la candidature au label Territoire Engagé pour la Nature (TEN). Des actions de sensibilisation sont en cours d'organisation.



3. Affirmer, protéger et valoriser le patrimoine géologique

Géoparc

Le Géoparc est un projet important pour le Grand Site, dont le territoire et l'esprit des lieux sont très marqués par les éléments géologiques exceptionnels. Le SMGS est partenaire historique et participe activement ; la directrice fait partie du comité de programmation du Géoparc et le Grand Site a participé à 3 réunions : réunion d'information (11/04/22), comité stratégique (22/05/22) ; la dernière (23/06/22) concernait la réflexion sur la requalification paysagère, l'interprétation et la mise en valeur des géosites présents sur le territoire.

Une collaboration régulière entre les 2 équipes se poursuit sur les dossiers sensibles (Lieude, Pioch Farrus, Merquiére, et l'interprétation...)

Pioch Farrus

Le Grand site suit de près l'évolution de la valorisation autour des mines du Pioch Farrus à Cabrières. La mairie souhaite préparer un projet et invite toutes les institutions à tour de rôle. La mine est située dans le site classé du Pic de Vissou, qui sera intégré au futur Grand Site de France. Elle est aussi repérée comme un Géosite du Géoparc. Le SMGS a participé aux réunions (20/01, 30/05) en partenariat avec les services du Département et la mairie. Il a organisé une visite avec les services de l'Etat sur la question du paysage lors d'une tournée du Grand Site(20/1).

Sauvegarde de la dalle de la Lieude

La mobilisation des institutions se poursuit et le dossier est très actif en 2022, dans le cadre du futur Géoparc, en lien étroit avec le Grand Site. De nombreux échanges techniques font avancer la procédure. En effet, en l'absence de maîtrise foncière et de gestion, la dégradation de la dalle de la Lieude reste un point noir du Grand Site et du Géoparc, là où elle devrait être un atout.

Propositions 2023 – Budget SMGS :

- Suivre et évaluer les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques avec les agriculteurs engagés
- Animer la démarche Natura 2000, poursuivre les suivis naturalistes et faire comprendre la démarche Natura 2000
- Améliorer les pratiques agricoles sur le foncier départemental et assurer la bonne gestion des terres du domaine départemental
- Poursuivre l'accompagnement de l'association des Agriculteurs du Grand Site dans la mise en œuvre d'un programme d'actions
- Poursuivre les démarches en cours pour un meilleur avenir de la dalle paléontologique de La Lieude, en collaboration avec tous les partenaires concernés
- Assurer le suivi du projet de Géoparc en participant aux diverses instances de travail et au suivi des projets sur les géosites

Synthèse et pistes de réflexion

Une augmentation du budget primitif 2023 est indispensable pour préserver un budget sincère en conservant l'équipe en place pour porter le projet Grand Site des 3 communautés et du Département et gérer le domaine Départemental à minima.

Cette augmentation mécanique est due aux éléments suivants :

- à la prise en compte du **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** des agents qui est le phénomène selon lequel, à masse salariale égale et constante (nombre de salariés et rémunérations constantes, points d'indice, smic...) le coût de celle-ci augmente sous l'effet du vieillissement de la population ; le GVT n'avait pas été pris en compte en totalité du fait du contexte budgétaire et avait été sous-estimé en 2022.

Soit une augmentation probable minimale de 16 500€.

- à la fin des aides financières de l'Etat pour le contrat aidé sur le poste de **responsable administratif et financier** et la nécessité de recruter, en urgence, un nouvel agent, en prévoyant la rémunération conforme à la technicité attendue.

Soit une augmentation minimale de 9000€.

- à **l'inflation** sur l'ensemble des autres dépenses de fonctionnement : estimées à + 2% par rapport au prévisionnel 2022 (et non par rapport au réel 2022), mais cela pourrait être un pourcentage plus élevé, allant selon certaines estimations jusqu'à 6%.

Soit une augmentation minimale de 3000€.

Conclusion

Toutes ces hausses indépendantes de notre volonté, et qui sont imposées à chaque collectivité, obligent une augmentation mécanique de la masse salariale et donc du budget 2023 de **28 500 euros**.

Les frais engendrés pour la candidature au Label Grand Site de France ne sont pour l'instant pas prévus au budget : accueils délégations et inspections, déplacements, protocole, impressions... (estimation 10000€).

Piste de réflexions

Nous réitérons notre demande

1/ de **mutualisation** sur les points suivants :

- **ingénierie, expertise** (RH, matériels...) avec chacun des membres,
- **architecte conseil** entre les membres.

2/ de **recherches de ressources supplémentaires** :

- Nous espérons tout de même en 2023 trouver des **compensations** financières au travail fourni par le personnel pour traiter les demandes de tournages. Un montant ne peut à ce jour être anticipé pour la préparation du budget.

- Nous proposons aussi une réflexion avec nos membres afin de trouver des **mécènes** sensibles au Grand Site.

- Nous serons très à l'écoute et en recherche, avec nos membres, d'**appels à projet** qui pourraient, comme « paysages sans emballages », nous permettre d'apporter un soutien en temps de travail à notre petite équipe.